



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 23 - Hôtel de Ville - Demande de classement au titre des monuments historiques

Hôtel de Ville

Demande de classement au titre des monuments historiques

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	03/05/2018	Favorable unanime

I - Rappel historique

Besançon s'honore d'être l'une des plus vieilles institutions municipales de France, installée dès 1290. Elle est l'une des rares communes à posséder tous les registres de délibérations communales ouverts depuis cette année-là, et que conserve toujours la bibliothèque d'étude et de conservation.

L'hôtel de ville est un monument emblématique pour la Ville de Besançon et de son patrimoine. Symbole des libertés communales acquises de hautes luttes à la fin du XIII^{ème} siècle, la maison commune s'est installée au centre de la cité sur l'actuelle place du Huit Septembre en 1393.

Au XVI^{ème} siècle, une grande campagne de travaux a modifié et agrandi l'édifice médiéval sous la direction de l'architecte franc-comtois Richard Maire entre 1559 et 1573. Le corps principal, avec sa façade sur rue à bossage dans l'esprit de la Renaissance italienne, est complété par deux ailes latérales qui encadrent une cour. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le fond de la cour était occupé par un second corps de l'hôtel de ville, actuel Palais de Justice, qui fut séparé des autres bâtiments par la création d'une petite rue (Hugues Sambin).

Au cours des siècles suivants, l'hôtel de ville a fait l'objet de nombreux réaménagements et de multiples modifications. Le 25 juin 2015, un incendie volontaire a endommagé gravement le rez-de-chaussée et l'étage de la partie Sud du corps central. Depuis, une grande campagne de travaux est entreprise pour réparer les dommages causés par l'incendie et restaurer les toitures.

II - Classement au titre des monuments historiques

Depuis le 17 décembre 1912, la façade et le pan de toiture sur rue du corps principal de l'Hôtel de Ville sont classés au titre des monuments historiques par arrêté. L'intérêt historique et patrimonial du bâtiment plaide en faveur d'une extension de la protection à l'ensemble des façades et des toitures des trois ailes de l'Hôtel de Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à solliciter le classement au titre des monuments historiques de l'ensemble des façades et toitures de l'Hôtel de Ville.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le **04 JUIN 2018**



Contrôle de légalité